



**HAL**  
open science

## Handicap, genre et travail

Nicole Mosconi, Anne Revillard, Françoise Vouillot

► **To cite this version:**

Nicole Mosconi, Anne Revillard, Françoise Vouillot. Handicap, genre et travail. Travail, genre et sociétés, 2022, 48, pp.27-34. 10.3917/tgs.048.0027 . hal-03883175

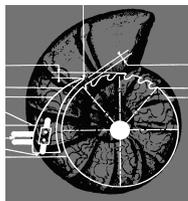
**HAL Id: hal-03883175**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03883175v1>**

Submitted on 18 Jul 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# DOSSIER

## HANDICAP, GENRE ET TRAVAIL

À la différence d'autres systèmes d'inégalité (classes sociales et inégalités ethnoraciales notamment) dont l'articulation avec le genre est de plus en plus étudiée, la question du handicap est demeurée plus en marge des études sur le genre. Jusqu'à une période récente, le handicap est resté peu intégré dans les conceptualisations courantes de l'intersectionnalité. La situation évolue toutefois rapidement, notamment sous l'effet de mobilisations collectives de femmes handicapées à l'interface entre mouvements féministes et anti-validistes. On peut penser, en France, au réseau d'études handi-féministes (REHF) qui rassemble des personnes intéressées par la recherche autour des thématiques à l'intersection du genre et du handicap, issues de contextes divers et de différents pays, à l'action du Collectif lutte et handicaps pour l'égalité et l'émancipation (CLHEE) et à l'activisme de l'avocate et militante Elisa Rojas, ou encore aux initiatives du collectif des « Dévalideuses ».

Quelques revues de sciences sociales spécialisées sur le genre ont récemment publié des dossiers dédiés au handicap, notamment sous l'angle de la sexualité (dossier de *Genre, sexualité & Société* en 2018 [Brasseur et Nayak 2018]) et de l'intersectionnalité (dossier de *Gender & Society* en 2019 [Naples, Mauldin et Dillaway, 2019]). Si l'on observe ainsi un rapprochement entre recherches de sciences sociales sur le genre et sur le handicap, le travail et l'emploi y

occupent à ce jour une place marginale, à la différence de thématiques plus étudiées telles que la sexualité, les droits reproductifs, la maternité, les violences, le rapport au corps.

Ce dossier, conçu par Nicole Mosconi et Françoise Vouillot, vise à combler ce manque, en contribuant à ouvrir un champ de réflexion à l'interface entre handicap, genre et travail. Il s'agit de proposer des éléments quantitatifs et qualitatifs d'état des lieux, mais aussi d'illustrer la vitalité des réflexions théoriques et de l'activisme féministes dans ce domaine, et d'identifier les enjeux saillants pour l'action publique et pour les recherches à venir.

Qu'entend-on par « handicap » ? Selon la loi française du 11 février 2005, « constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »<sup>1</sup>. Le handicap est ici relié à un phénomène d'ordre physiologique ou cognitif, soit l'existence, sur la longue durée (« durable ou définitive »), d'une limitation fonctionnelle, d'une altération de certaines fonctions physiques, sensorielles, cognitives ou psychiques. Les types de handicap sont donc divers, induisant des expériences très différentes (l'expérience du handicap psychique diffère de celle de la paraplégie, par exemple). Les handicaps peuvent être présents de naissance ou bien acquis à différents moments de la vie : pendant l'enfance, pouvant alors induire des perturbations de la scolarité, ou à l'âge adulte, de façon liée ou non au travail (accidents du travail, maladies professionnelles, ou accidents ou maladies d'origine non-professionnelle). L'expérience du handicap diffère par ailleurs fortement selon le degré de suivi médical nécessaire, la présence ou non de douleurs ou de fatigabilité, le caractère évolutif ou non de la condition, mais aussi selon le milieu social, le sexe ou l'âge, par exemple.

Le handicap n'est donc pas une réalité sociale aisée à saisir, ne serait-ce que sur le plan de l'identification statistique : faut-il prendre en compte les limitations déclarées par les personnes, et à partir de quel degré et quels types de limitations, et/ou faut-il privilégier une approche prenant appui sur l'existence d'une reconnaissance administrative d'un handicap ? Les travaux quantitatifs alternent entre ces deux approches ou les combinent, en fonction notamment du type de source mobilisé (sources administratives ou enquêtes en population générale). En 2020, on comptait ainsi parmi les 15-64 ans 2,7 millions de personnes disposant d'une reconnaissance administrative d'un handicap et 5,6 millions de personnes relevant du handicap dans une définition plus large incluant les limitations déclarées (*i.e.*, le fait de souffrir

<sup>1</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article 2.

d'une maladie ou d'un problème de santé chronique ou de caractère durable et être limitées depuis au moins six mois dans leurs activités quotidiennes) [Insee 2021, p. 141].

En quoi ces limitations fonctionnelles, phénomène que l'on pourrait, dans une première approche, qualifier de médical, intéressent-elles les sciences sociales ? Le handicap n'a pu devenir pleinement un objet pour les sciences sociales qu'à partir du moment où le regard s'est déplacé de ces limitations en elles-mêmes vers le traitement social qui leur est associé. Les difficultés que rencontre une personne paraplégique au quotidien ne se limitent pas au fait de « ne pas pouvoir marcher » : cette caractéristique fonctionnelle ne serait même pas nécessairement une difficulté en soi si l'environnement (les transports, les logements, la voirie, les lieux publics) était pleinement accessible pour une personne en fauteuil roulant, ou encore si cette personne ne devait quotidiennement faire face à des regards détournés ou scrutateurs, à des gestes ou des mots d'apitoiement, ou encore à des discriminations directes verbalisées au motif du handicap (refus d'emploi, d'accès dans un lieu, etc.).

C'est un tel déplacement, d'une vision du handicap comme une caractéristique individuelle et médicale (dite « modèle médical »), vers une réflexion sur le rôle de la société dans la production des situations de handicap, que les tenants du « modèle social » du handicap ont promu, à partir des années 1970 au Royaume-Uni, faisant du handicap un objet de sciences sociales [Oliver, 1990]. Les études sur le handicap se sont donc fondées sur le même type de démarche de dénaturalisation que les études sur le genre (fait d'analyser comme relevant du social, quelque chose jusque-là perçu comme un phénomène biologique ou naturel) [Shakespeare, 2013]. Sous l'effet de ce déplacement, les définitions du handicap ont évolué pour intégrer de plus en plus cette dimension sociale du phénomène. La définition aujourd'hui dominante sur le plan international, qualifiée de bio-psychosociale ou interactive, appréhende ainsi le handicap comme résultant « de l'interaction entre un problème de santé et des facteurs contextuels (personnels et environnementaux) » [OMS et Banque mondiale, 2011, p. 4].

Ce geste initial du modèle social, déployé en lien étroit avec les mobilisations collectives de personnes handicapées, a permis d'interroger le rôle des sociétés dans la production des situations de handicap, mais aussi possiblement dans leur résolution. Par exemple, dès lors que le handicap est analysé comme résultant d'un défaut d'accessibilité, les politiques de mise en accessibilité ouvrent une voie d'amélioration potentielle du statut social des personnes handicapées, surtout lorsque ces interventions sont couplées à des politiques antidiscriminatoires, affirmant le droit à l'égalité [Engel et Munger, 2017]. En pratique, les politiques publiques

en matière de handicap suivent des orientations complexes, résultats de la sédimentation de dispositifs qui se sont accumulés au fil des décennies, et dont la dichotomie modèle médical/modèle social peine à rendre compte.

C'est notamment le cas dans le domaine du travail et de l'emploi, où l'on peut schématiquement distinguer trois grandes orientations des politiques publiques : une conception du handicap comme inaptitude au travail (qu'incarnent les prestations d'assurance telles que les pensions d'invalidité, ou les prestations d'assistance comme l'Allocation aux adultes handicapés), une conception du travail comme une réponse au handicap (modèle de la réadaptation, encouragé par l'obligation d'emploi des travailleur·e-s handicapé·e-s, enjoignant les entreprises de plus de vingt salarié·e-s à embaucher au moins 6 % de personnes handicapées, ainsi que par des dispositifs spécialisés d'accompagnement à l'insertion professionnelle et au maintien en emploi), et une conception du travail comme lieu d'affirmation d'un principe d'égalité entre personnes handicapées et personnes valides (principe de non-discrimination) [Revillard, 2019].

Dans ce contexte d'action publique changeante et aux orientations diverses, les personnes handicapées continuent à être marginalisées sur le marché du travail. En dépit de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés fixée à 6 %<sup>2</sup>, la proportion de personnes handicapées directement embauchées par les entreprises concernées par cette obligation est de 3,5 % en équivalent temps plein [Collet, 2021]. Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 37 %, contre 67 % parmi la population d'ensemble de 15 à 64 ans. Les personnes handicapées travaillent plus souvent à temps partiel (à 34 % contre 17 %) et occupent des postes en moyenne moins qualifiés et moins diversifiés (voir l'article de Marc Collet et Bertrand Lhommeau dans ce dossier). Le handicap est ainsi souvent synonyme de pauvreté, même pour les personnes handicapées en emploi : en 2017, 26 % des personnes handicapées disposant de revenus du travail gagnaient moins de 10 000 € par an, contre 11 % dans la population d'ensemble [Revillard, 2019].

Cette marginalisation sur le marché du travail est la résultante de deux dynamiques. La première relève des effets socio-économiques de handicaps qui se sont développés pendant l'enfance [Bouchet, 2019], effets qui passent notamment par le biais des modalités de scolarisation et des discriminations à l'accès au marché du travail. Le système éducatif joue ici un rôle important et encore insuffisamment documenté, notamment sur le plan des différences entre filles et garçons (*cf.* encadré). Mais la marginalisation constatée sur le marché du travail résulte aussi du risque accru de survenue d'un handicap à l'âge adulte chez les personnes les plus précaires socio-économiquement, qu'il s'agisse de handicaps

<sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (en application de la loi « Avenir professionnel » de 2018), tous les employeurs doivent déclarer le nombre de travailleurs handicapés qu'ils emploient. Toutefois, seuls ceux de plus de 20 salarié·e-s sont assujettis à l'obligation d'emploi de 6 % et doivent verser une contribution à l'Agefiph en cas de non-respect de cette obligation.

liés à l'activité professionnelle (les métiers les moins qualifiés et les plus précaires sont aussi les plus producteurs de handicaps) ou non (du fait des risques accrus de difficultés de santé en lien avec la précarité socio-économique). Cet effet handicapant des situations de précarité et des mauvaises conditions de travail a été plus étudié par la sociologie du genre, notamment par des recherches sur la pénibilité au travail qui, bien qu'elles ne s'inscrivent pas dans le champ de la sociologie du handicap, fournissent des éléments éclairants quant à la production de certaines situations de handicap en lien avec des dynamiques de genre [Teiger et Vouillot, 2013].

### **Avant le travail, la scolarisation et la formation**

Pour les personnes ayant grandi avec un handicap et peut-être encore plus que pour les autres, l'insertion professionnelle et le positionnement sur le marché du travail sont très déterminés en amont, par leur parcours scolaire. L'accès des jeunes handicapé·e·s à une scolarisation ordinaire et à une formation qualifiante est la clé de voûte de leur accès à des emplois et des fonctions qui leur évitent la marginalisation sociale et la précarité économique. C'est également un levier de lutte contre les discriminations dont ils/elles sont l'objet. Le handicap est le motif de discrimination pour lequel Le Défenseur des droits est le plus souvent saisi (plus de 20 % des dossiers).

À l'instar de nombreux pays européens mais avec du retard, la scolarisation des enfants en situation de handicap est devenue en France une obligation réaffirmée dans la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

À la rentrée 2020-2021 [DEPP-RERS, 2021], plus de 451 000 enfants et adolescent·e·s sont scolarisé·e·s dont 85 % en milieu scolaire ordinaire. On a assisté en un an à une augmentation de 6,3 % du nombre d'élèves en situation de handicap : de 4 % dans le 1er degré, de 10,5 % dans le second degré.

À 18 ans, 78 % des jeunes en situation de handicap nés en 2001 sont toujours scolarisés, dont 40 % en voie professionnelle, 6 % en voie générale ou technologique, 4 % en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), 7 % dans l'enseignement supérieur et 21 % en milieu spécialisé.

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) recueille chaque année des données relatives à la scolarisation des jeunes en situation de handicap sur onze variables et publie chaque année quelques données sur ces élèves.

On observe des écarts importants dans les niveaux de scolarisation et les types de cursus suivis, selon plusieurs variables notamment les types de troubles, la classe sociale et le sexe :

– Les types de troubles : à 14 ans, environ deux tiers des enfants ayant un trouble visuel sont en troisième, contre la moitié de ceux ayant un trouble moteur et moins d'un dixième de ceux ayant des troubles intellectuels et cognitifs. Les jeunes avec des troubles du langage et de la parole, des troubles du psychisme ou d'autres troubles sont le plus souvent scolarisé·e·s en voie professionnelle. En revanche, 30 % des élèves avec des troubles visuels sont étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur à 18 ans : 40 % de ces élèves sont inscrits en licence et 20 % en Classes préparatoires aux grandes écoles – CPGE.

– La classe sociale : à 14 ans, 61 % des élèves issus d'un milieu très favorisé sont scolarisés dans une classe ordinaire contre 48 % des élèves issus d'un milieu défavorisé.

<sup>3</sup> Par exemple en 2020, La conférence des grandes écoles qui publie « 2<sup>ème</sup> baromètre handicap dans les établissements d'enseignement supérieur » ne fournit aucun chiffre relatif à la part des femmes dans les différents cursus.

– On ne dispose pas de statistiques sexuées systématiques et surtout la variable sexe n'est jamais croisée avec d'autres variables comme le type de handicap ou les domaines de formation suivie. La seule statistique sexuée publiée [DEPP-RERS, 2021] révèle une différence importante entre les filles et les garçons : dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le second degré, les filles ne représentent que 29 % des élèves scolarisé-e-s en classe ordinaire ou en ULIS, sans que cette proportion soit rapportée à la prévalence de handicap dans la population d'ensemble ni à la proportion de filles dans les établissements spécialisés, ne permettant donc pas d'analyse précise sur le plan des dynamiques de genre en jeu. On ne dispose pas d'information sur les cursus des filles et des garçons dans la voie de l'apprentissage ou dans l'enseignement supérieur<sup>3</sup>. Donc les données relatives à la scolarisation des filles et des garçons existent, mais font l'objet de très peu de publications. Le document de la DEPP « Filles et garçons sur les chemins de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur », publié depuis 15 ans chaque année, n'en fait jamais mention. En outre, cette thématique n'a encore que très peu retenu l'attention de la recherche féministe en éducation, ni des associations qui se préoccupent de l'égalité des filles et des garçons à l'école. Du fait de difficultés d'accès aux données de la DEPP, l'article sur l'éducation initialement prévu dans ce dossier n'a pas pu se concrétiser.

Au-delà de ces éléments de diagnostic généraux, qu'en est-il de la situation des femmes handicapées ? L'articulation entre genre et handicap dans les dynamiques de marginalisation vis-à-vis de l'emploi et au sein des milieux de travail reste sous-étudiée [Boudinet et Revillard, 2021 ; Défenseur des droits, 2016]. Les données quantitatives publiées relatives à l'emploi des personnes handicapées ne sont encore que trop rarement ventilées selon le sexe et les analyses qualitatives des dynamiques spécifiques de marginalisation des femmes handicapées sur le marché du travail font tout autant défaut.

Dans ce dossier, les articles de Marc Collet et Bertrand Lhommeau, d'une part, et de Mathéa Boudinet et Anne Revillard, d'autre part, entreprennent de combler ce manque, à partir de démarches respectivement quantitatives et qualitatives.

Marc Collet et Bertrand Lhommeau proposent, à partir de l'analyse de l'Enquête emploi en continu (2018, 2019, 2020), une comparaison à géométrie variable, entre personnes handicapées et valides, et entre femmes et hommes au sein de ces deux populations. Montrant que les inégalités professionnelles liées au handicap n'ont pas connu de réduction analogue à celle des inégalités entre femmes et hommes dans les dernières décennies, ils soulignent l'ampleur aujourd'hui beaucoup plus significative de ces inégalités liées au handicap par comparaison avec les inégalités de sexe. Leur analyse tend par ailleurs à montrer le caractère surdéterminant de ces inégalités : les différences sexuées au sein de la population handicapée apparaissent ainsi moindres qu'au sein de la population d'ensemble. Ils mettent toutefois en lumière des manifestations plus accentuées de ces inégalités chez les

femmes handicapées, notamment quant au travail à temps partiel et à la concentration dans un nombre restreint de métiers.

À partir d'un travail de revue de littérature et de deux enquêtes qualitatives, Mathéa Boudinet et Anne Revillard déplacent le regard vers le rôle des politiques publiques, en posant la question du rôle du genre dans les politiques visant l'emploi des personnes handicapées : dans quelle mesure ces politiques sont-elles marquées par un biais masculin ? Par quels mécanismes sont-elles susceptibles d'être tendanciellement moins efficaces auprès des femmes qu'auprès des hommes ? L'histoire de ces politiques, qui trouvent notamment leur origine dans la dynamique de réadaptation des mutilés de guerre après la Première Guerre mondiale, aide à comprendre qu'elles aient longtemps été pensées et mises en œuvre selon un modèle masculin. Ce modèle se retrouve par exemple dans le défaut de prise en considération des responsabilités familiales des personnes handicapées ou encore dans les types d'activités les plus valorisées au sein du travail protégé. Mais, son influence passe aussi par l'intermédiaire des types de handicaps les plus facilement reconnus par les politiques publiques, notamment sur le plan de leur temporalité : les handicaps de survenue accidentelle, plus masculinisés, étant plus facilement reconnus que les maladies chroniques, touchant plus de femmes.

Les initiatives militantes n'ont pas attendu ces travaux pour remettre en cause ces biais masculins et revendiquer une meilleure prise en considération des femmes dans les politiques visant l'emploi des personnes handicapées. Le témoignage de Claire Desaint montre ainsi comment l'Association « Femmes pour le dire, Femmes pour agir » a développé dans ce domaine des revendications innovantes, en parallèle du travail d'accompagnement mené auprès des et à partir des femmes fréquentant l'association localement : développement systématique de statistiques sexuées, exigence de parité au sein du quota de 6 %, intégration d'un indicateur sur le handicap au sein des rapports de situation comparée (dans le contexte de la politique d'égalité professionnelle femmes/hommes).

Enfin, le texte de Dominique Masson fournit un riche état des lieux des travaux féministes anglophones sur le handicap (*feminist disability studies*), qui se sont développés dans une interface critique entre études sur le genre et études sur le handicap, sur l'impulsion d'autrices féministes souvent elles-mêmes handicapées. Elle montre le rôle clé qu'ont eu ces théoriciennes dans l'enrichissement du modèle social précédemment décrit, en y réintroduisant la dimension incorporée de l'expérience du handicap. Dominique Masson met également en lumière la richesse des réflexions sur la norme développée par ce courant d'étude, des analyses en

termes de « capacitisme » (aussi désigné sous le terme de validisme) montrant comment la partition normalité/handicap façonne les subjectivités aux théories *crip* qui, dans le prolongement de la pensée *queer*, retournent le stigmate de « *cripple* » pour pointer le potentiel subversif des expériences concernées. Intégrant les apports des analyses intersectionnelles, la contribution de Dominique Masson pointe enfin utilement le décalage entre la plus forte prévalence des situations de handicap (à 80 %) dans les pays du Sud et des analyses qui restent massivement produites dans les pays du Nord, à partir de cadres de pensée occidentaux.

Les articles réunis dans ce dossier illustrent ainsi le dynamisme des réflexions actuellement menées à l'interface entre recherches sur le genre et sur le handicap à partir d'approches aussi bien théoriques, quantitatives que qualitatives. Soulevant de nombreuses questions et hypothèses, ils permettent aussi de mesurer l'ampleur des travaux qui restent à mener pour mieux comprendre comment genre et handicap s'articulent dans la production d'obstacles à l'emploi et dans le rapport des individus à l'activité professionnelle et aux autres dimensions du travail.

*Nicole Mosconi\*, Anne Revillard et Françoise Vouillot*

\* Nicole Mosconi est décédée le 21 février 2021, le comité de rédaction de *Travail, genre et sociétés* la regrette chaque jour, elle avait impulsé l'idée de ce dossier. Ce numéro de *Travail, genre et sociétés* donne également à lire son parcours « Nicole Mosconi, *Un rapport au savoir féministe* ».

## BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHET Célia, 2019, « Handicaps et inégalités professionnelles en France : des disparités qui se creusent au fil des parcours de vie », *LIEPP Working paper*, n°84 [en ligne] <<https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/c6lg98hf19gl9bsuo88d3qbb9/resources/wp-84-celia-bouchet.pdf>>.
- BOUDINET Mathéa et REVILLARD Anne, 2021, *La précarité professionnelle des femmes handicapées*, Paris, *Revue de littérature FIRA*H, n°33.
- BRASSEUR Pierre et NAYAK Lucie, 2018, « Handicap, genre et sexualité : actualité des recherches francophones », *Genre, sexualité & société*, n° 19, [en ligne] <<https://journals.openedition.org/gss/4362>>.
- COLLET Marc, 2021, « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2019 », *DARES Résultats*, n° 63.
- DÉFENSEUR DES DROITS, 2016, *L'emploi des femmes en situation de handicap : analyse exploratoire sur les discriminations multiples*, Paris, Défenseur des droits.
- ENGEL David M. et MUNGER Frank W., 2017, *Le droit à l'inclusion. Droit et identité dans les récits de vie des personnes handicapées aux États-Unis*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- INSEE, 2021, *Emploi, chômage, revenus du travail*, Paris, INSEE Références.
- NAPLES Nancy A., MAULDIN Laura et DILLAWAY Heather, 2019, « Gender, Disability, and Intersectionality (Introduction to special issue) », *Gender & Society*, vol. 33, n° 1, p. 5-18.
- OLIVER Michael, 1990, *The politics of disablement*, Basingstoke, Macmillan.
- OMS et BANQUE MONDIALE, 2011, *Rapport mondial sur le handicap*, Malte, OMS.
- REVILLARD Anne, 2019, *Handicap et travail*, Paris, Presses de Sciences Po.
- SHAKESPEARE Tom, 2013, *Disability rights and wrongs revisited*, London, Routledge.
- TEIGER Catherine et VOUILLOT Françoise, 2013, « Tenir au travail », *Travail, genre et sociétés*, n° 29, p. 23-30.